



Bilan de la Délégation aux entreprises du Sénat (2014 – 2020)

Quelques faits et chiffres permettent de synthétiser les travaux de la Délégation depuis sa création fin 2014 :

1 - LES RENCONTRES AVEC LES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

Les rencontres de terrain font partie de l'ADN de la Délégation :

- **29 déplacements dans les départements**, lors desquels la Délégation aux entreprises a **visité 74 entreprises** et échangé avec des chefs d'entreprise à l'occasion de **tables rondes** ;
- **14 déplacements hors les murs** en France et à l'étranger (dont Station F et la Cité de l'économie par exemple) ;
- **plus de 1 000 entrepreneurs rencontrés**, à l'occasion des déplacements, de la Journée des entreprises et des immersions de sénateurs en entreprise.

Les témoignages des entrepreneurs sont recueillis à l'occasion de ces déplacements : leur expression libre, souvent sans concession, est efficace pour faire émerger les points de blocage les plus saillants pour les entreprises, en fonction du contexte local. **7 rapports d'information ont tiré le bilan de ces échanges.**



2 - LA JOURNÉE DES ENTREPRISES : UN ÉVÉNEMENT ANNUEL AU SÉNAT À L'ÉCOUTE DES ENTREPRENEURS

Depuis 2016, la Délégation accueille chaque année, au Sénat, des chefs de petites et moyennes entreprises rencontrés sur le terrain ainsi que ceux conviés par l'ensemble des sénateurs. Une occasion de débattre avec ceux qui font vivre le tissu économique des territoires et de valoriser les travaux de la Délégation :

- **4 éditions de la Journée des entreprises**, la 5^e, prévue le 2 avril 2020, ayant été reportée compte tenu de la crise sanitaire du covid-19 ;
- **619 entrepreneurs** venus de **plus de 40 départements** reçus au Sénat.



3 - DES IMMERSIONS DE SÉNATEURS EN ENTREPRISE

En 2017, le Sénat et CCI France ont signé une convention de partenariat, prévoyant que les sénateurs puissent réaliser des immersions de plusieurs jours en entreprise.

15 sénateurs ont depuis lors effectué des immersions en entreprise.

Suivez les travaux de la Délégation sénatoriale aux entreprises sur :

<http://www.senat.fr/commission/entreprises> - Contact : delegation-entreprises@senat.fr



4 - DES INITIATIVES AU SERVICE DE LA SIMPLIFICATION POUR LES ENTREPRISES

Sur le fondement de ces remontées de terrain et conformément à la mission que lui a confiée le Bureau du Sénat, la Délégation s'est d'emblée concentrée sur la nécessaire simplification de la vie des entreprises avec :

- **2 débats en séance publique en juin 2015 et février 2017 ;**
- **2 textes en décembre 2015** destinés à faciliter la vie des entreprises : *une proposition de loi constitutionnelle visant à favoriser la simplification législative et une proposition de résolution tendant à favoriser la simplification réglementaire.*
- des **amendements** au projet de loi *pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* (dit « *Macron* »), au projet de loi *relatif au dialogue social et à l'emploi* (dit « *Rebsamen* »), au projet de loi *relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique* (dit « *Sapin 2* ») et à plusieurs projets de lois de finances ;
- **1 étude** réalisée par la division de la Législation comparée du Sénat, *sur la simplification dans d'autres pays européens* et **une matinée d'études** de droit comparé sur ce sujet avec le Conseil d'État et la Société de Législation Comparée en 2016 ;
- **5 rapports d'information :**
 - *Pourquoi le Royaume-Uni séduit les entrepreneurs français*, présenté par M. Olivier Cadic et Mme Élisabeth Lamure en juin 2015 ;
 - *Droit du travail : ce dont les entreprises ont besoin*, présenté par Mme Annick Billon en mai 2016, dont plusieurs préconisations ont donné lieu au dépôt d'amendements ;
 - *Moderniser la transmission d'entreprise en France : une urgence pour l'emploi*



dans nos territoires, présenté par MM. Claude Nougéin et Michel Vaspert en février 2017 et qui a donné lieu à une proposition de loi ;

- *Simplifier efficacement pour libérer les entreprises*, présenté par M. Olivier Cadic et Mme Élisabeth Lamure en février 2017, relatif aux moyens d'alléger le fardeau administratif des entreprises pour améliorer leur compétitivité ;
 - *Pour une France libre d'entreprendre* présenté par M. Olivier Cadic et Mme Élisabeth Lamure en avril 2018.
- Des initiatives de **simplification du droit européen transposé en droit français :**
 - **1 rapport** en collaboration avec la commission des affaires européennes : *La surtransposition du droit européen en droit français : un frein pour la compétitivité des entreprises*, présenté par M. René Danesi en juin 2018 ;
 - **1 débat en séance publique** en octobre 2018 ;
 - **1 proposition de résolution** *visant à revenir sur les surtranspositions réglementaires pesant sur la compétitivité des entreprises françaises*, déposée en octobre 2018 ;
 - Ces initiatives ont pu alimenter des **amendements** dans le cadre du projet de loi *portant suppression des sur-transpositions des directives en droit français* déposé au Sénat en octobre 2018 ainsi que dans *la loi dite « PACTE »* de mai 2019.

5 - PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES FRANÇAIS

- **1 table ronde au Sénat, le 1er octobre 2015 ;**
- **1 proposition de loi le 10 février 2016** *visant à développer l'apprentissage comme voie de réussite* déposé par M. Michel Forissier et Mme Élisabeth Lamure, au nom de la Délégation. Plusieurs de ses



dispositions ont été intégrées par voie d'**amendements** au *projet de loi « travail »*, tel qu'adopté par le Sénat le 28 juin 2016, ainsi que dans la *loi « avenir professionnel »* de septembre 2018 ;

- **1 déplacement hors les murs aux finales nationales des 45^e Olympiades des métiers** à Caen en novembre 2018, et le **soutien de la Délégation à la candidature du comité français** des Olympiades des métiers pour l'organisation des **mondiaux à Lyon** en 2023 ;
- **2 tables rondes au Sénat**, en novembre 2019 sur : « *L'impact des nouvelles technologies, en particulier de l'intelligence artificielle, sur l'évolution des métiers et des besoins de formation* » et en 16 janvier 2020 sur : « *Formateurs et employeurs face aux défis du recrutement et de l'évolution des métiers* » ;
- **1 rapport : Des compétences de toute urgence pour l'emploi et les entreprises**, présenté par MM. Michel Canévet et Guy-Dominique Kennel en juin 2020, suivi d'un **débat en séance publique sur les conclusions du rapport**.



6 - UN ENGAGEMENT POUR LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

- **1 groupe de travail conjoint avec la Délégation aux collectivités territoriales** ;
- **1 rapport d'étape : Revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs : rapport d'étape**, présenté en juillet 2017 par MM. Remy Pointereau et Martial Bourquin ;

- **1 proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs** déposée au Sénat en avril 2018, accompagnée d'un rapport reprenant les actes des 11 tables rondes préparatoires à la proposition de loi et dont plusieurs dispositions ont été intégrées dans la *loi ELAN*.

7 - ACCÉLÉRER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

- **1 table ronde organisée à Station F** en juin 2019 ;
- **2 rapports** :
 - *Accompagnement de la transition numérique des PME : comment la France peut-elle rattraper son retard ?*, présenté par Mme Pascale Gruny en juillet 2019 ;
 - *Accès des PME à la fibre : non-assistance à concurrence en danger ?*, présenté par Mme Élisabeth Lamure et M. Patrick Chaize, président du groupe Numérique, en décembre 2019 ;
- **1 proposition de loi pour une concurrence facilitant l'accès des clients professionnels à la fibre optique**, déposée en mai 2020.

8 - ENCOURAGER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES, EN PARTICULIER POUR LES TPE ET PME

- **1 table ronde**, en mars 2020 sur : « *Les PME et la RSE* » ;
- **1 rapport : Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : une exemplarité à mieux encourager**, présenté en juin 2020 par Mme Élisabeth Lamure et M. Jacques Le Nay, et pour lequel un débat en séance publique sera demandé.





9 - DES ÉTUDES POUR ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE :

2 études comparatives franco-allemandes :

- en 2015, une étude comparant *l'effet sur l'emploi des seuils sociaux en France et en Allemagne* (institut de recherche allemand IFO) ;
- en 2016, une étude comparant *les pouvoirs et la représentativité des salariés dans l'entreprise en France et en Allemagne*, qui a nourri les débats sur le projet de loi « travail » en juin 2016 (institut de recherche allemand IFO).

Par ailleurs, la Délégation a fait réaliser des études nécessitant des compétences ou des données dont elle ne disposait pas :

- en 2015, une **enquête sur l'appréciation, par les ETI, du soutien que leur apportent les collectivités territoriales**, qui a été adressée à l'ensemble des élus locaux, qui peuvent s'y référer pour ajuster leurs pratiques (réalisée par l'IFOP) ;
- en 2016, une **étude descriptive du contexte économique des nouvelles obligations légales en matière de vigilance des sociétés-mères et des entreprises donneuses d'ordre quant aux dommages causés par leurs filiales** (réalisée par le cabinet Atexo), afin de préciser le champ d'impact de ces obligations, que le Conseil constitutionnel a finalement censurées en mars 2017 en raison, justement, de leur manque de clarté ;
- en 2017, une **étude sur des pistes de réforme pouvant favoriser la transmission**

d'entreprise, annexée au rapport qu'elle a adopté sur ce thème la même année (réalisée par le cabinet Atexo) ;

- fin 2017, une **étude de l'impact, pour les entreprises, de la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu** (réalisée par le cabinet d'avocats fiscalistes Taj) ;
- fin 2018, une **étude sur la régulation économique des contrats courts** (réalisée par l'OFCE).

10 - UNE DÉLÉGATION AGILE ET RÉACTIVE

La Délégation aux entreprises s'est **adaptée pour atteindre les objectifs** ayant présidé à sa création. **Pendant le confinement**, grâce aux réunions et auditions en visioconférences, au travail à distance, ainsi qu'aux travaux que son bureau a pu conduire conjointement avec la commission des Affaires économiques, la Délégation aux entreprises a pu à la fois conclure ses deux missions d'information en cours et coller à l'actualité. Elle a relayé les difficultés des entreprises et avancé des propositions auprès des ministres et de leurs administrations.

Au total, **60 % des amendements initiés par la Délégation ont été adoptés ou satisfaits.**



LE BILAN DE LA DÉLÉGATION EN VIDÉO

http://videos.senat.fr/video.1698635_5f030348e10dd.pres-entation-de-la-delegation-senatoriale-aux-entreprises



Délégation aux
ENTREPRISES



Délégation sénatoriale aux entreprises

Secrétariat de la délégation
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Téléphone : 01.42.34.20.47
delegation-entreprises@senat.fr



Élisabeth Lamure
Présidente
(Les Républicains, Rhône)

Le Bureau de la Délégation :

Vice-Présidents : Gilbert Bouchet, Olivier Cadic, Emmanuel Capus, Fabien Gay, Xavier Iacovelli, Joël Labbé, Patricia Morhet-Richaud, Nelly Tocqueville, Michel Vaspart

Secrétaires : Nicole Bonnefoy, Catherine Fournier, Pascale Gruny, Jackie Pierre